



Affectation des lauréats admissibles aux examens professionnels d'Assistant d'Administration de l'Aviation Civile

Au sujet de **l'affectation des lauréats d'examens professionnels d'Assistant**, cette année encore l'intersyndicale réitère son opposition à la politique d'affectation retenue par la DGAC et Météo-France envers la population concernée.

Nous considérons que cette gestion n'est pas justifiée compte-tenu du niveau de revenu et du faible différentiel liés à la promotion.

Parce que les candidats veulent encore croire que leur situation familiale et géographique peuvent être prise en compte, la mobilité fonctionnelle, qui était retenue pour cette promotion, est selon nous la seule acceptable.

De plus en plus de postes sont proposés par la voie du recouvrement inter-corps, y compris aussi donc pour les fonctions de catégorie B assurées par la catégorie C !!!... et des postes d'Assistants sont également vacants ailleurs qu'en centrale, région parisienne.

L'impossibilité d'avancement de carrière en général et en particulier pour les personnels de catégorie C résidants hors île de France constitue une inégalité de traitement en lien avec le lieu de résidence.

L'ascenseur social doit être accessible sans discrimination car il traduit aussi une valorisation des compétences tout au long de la vie.

Nous pensons que cette garantie est incontournable afin que tous les personnels administratifs de la DGAC et de Météo-France soient convaincus d'être professionnellement et humainement considérés.

l'Intersyndicale
Solidaires Météo – FO – CFDT – CGT - UNSA-Administratifs